

CH DE BASTIA  
SERVICE ECONOMIQUE  
BP 680  
20604 BASTIA CEDEX

A l'attention de la comptabilité fournisseurs

Porte des Pierres Dorées, le 02/10/2025

N/Réf. : 1759390080  
Objet : RAPPEL

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part et malgré deux rappels restés sans effet, vous restez nous devoir les factures échues suivantes :

- N° FA2412-1637 du 31/12/2024 : 1.454,11 € TTC
- N° FA2506-1723 du 30/06/2025 : 6.900,72 € TTC

pour un total de 8.354,83 € TTC.

Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de cette dette à réception de ce courrier.

En l'absence de règlement et sans réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer sur une prochaine facture des pénalités selon les conditions légales : indemnité forfaitaire de 40 € + taux d'intérêt correspondant au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 14 % à ce jour.

Compte tenu de l'encours, cette pénalité se monterait à 252,83 € à la date du 02/10/2025 . Ce montant serait amené à évoluer en cas non paiement.

Restant bien sûr à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Soline MAYDE  
Service comptabilité

Pour toute demande d'informations concernant ce courrier, contactez nous prioritairement par courriel à l'adresse [compta@sahona-conseil.com](mailto:compta@sahona-conseil.com)